Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID: 038-213802499-20240412-04\_02\_2024\_005-AR

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

## ARRETE MUNICIPAL N° 04\_02\_2024\_005 Parking Chemin de Savardin

Le Maire.

- VU les articles R110-1 et suivant, R 417-10-1 et suivant du Code de la Route,
- VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2213-1 et suivants, autorisant le Maire à disposer des voies communales par arrêté,

**CONSIDERANT** Qu'il faut réglementer les 3 places de parking situés Chemin de Savardin à côté de la place réservée aux PMR, suite aux travaux de rénovation de l'école du Bourg.

**ARTICLE 1** – <u>Parking Chemin de Savardin</u>: A dater de ce jour, sur les 4 places de parking situées Chemin de Savardin :

- 1 place est déjà réservée aux véhicules PMR (Arrêté N° PM/2019/AR/05,
- 3 places seront réservées pour le stationnement des locataires des trois logements de l'école du Bourg de 19h00 à 6h00.

**ARTICLE 2** – Sur ces places, le stationnement des autres véhicules sera considéré comme gênant.

ARTICLE 3 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** – Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Ismier et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin Le 9 avril 2024 Le Maire

Dominique BONNET